





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-229**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1136091-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AUX
RAPPORTS D'ACTIVITES 2016 DES DELEGATAIRES**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Secrétariat Général

Nomenclature : 5.2
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION RELATIF AUX RAPPORTS D'ACTIVITES 2016 DES DELEGATAIRES

- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Il résulte des termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente au Conseil Municipal un état des travaux réalisés par la Commission au cours de l'année précédente.

Conformément à l'article précité, la Commission doit se réunir une fois par an pour examiner, notamment, les rapports d'activité des délégataires de service public ainsi que le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière et le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En plus de cette réunion annuelle, la Commission est consultée pour avis sur :

1 – tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;

2 – tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3 – tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;

4 – tout projet de participation du service de l'eau et de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'y engager le service.

Exceptionnellement, la CCSPL n'a pas pu se réunir en 2017, mais en 2018, pour étudier les rapports d'activités 2016 des délégataires.

Aussi, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT précité, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'activité de la CCSPL de la Ville d'Aix-en-Provence concernant les rapports d'activités 2016 des délégataires.

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, les délégataires des contrats de Délégation de Service Public (DSP) en cours, ont tous produit un rapport rendant compte des opérations afférentes à l'exécution de la DSP de l'exercice étudié. – lesdits rapports étant soumis à l'examen de la CCSPL.

La CCSPL s'est réunie à 2 occasions : le 31 mai 2018 et le 1^{er} juin 2018.

Réunion de la CCSPL du 31 mai 2018 : examen des rapports d'activité des DSP au titre de l'année 2016 :

1 - Casino Municipal

2 - Gestion des Crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance

3 - Grand Théâtre de Provence

4 - Fourrière Automobile

Réunion de la CCSPL du 1^{er} juin 2018 – examen des rapports d'activité des DSP au titre de l'année 2016 :

1 - Complexe Funéraire « Crématorium et Parc Mémorial de Provence »

2 - Réseau de Chaleur Urbain

3 - Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement

Compte-tenu de ce qui vient d'être exposé, je vous prie, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport relatif aux travaux de la CCSPL qui a étudié les rapports d'activité des délégataires 2016.

DL.2018-229 - INFORMATION DU CONSEIL - COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA
COMMISSION RELATIF AUX RAPPORTS D'ACTIVITES 2016 DES DELEGATAIRES

- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/06/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
(EXAMEN DES COMPTES-RENDUS ANNUEL A LA COLLECTIVITE DE L'EXERCICE 2016)

JEUDI 31 MAI 2018 ET VENDREDI 1^{ER} JUIN 2018

SALLE DU CONSEIL DES ADJOINTS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 31 MAI 2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE :

Président :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire de la Ville d'Aix en Provence ou
son représentant M. Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint Présent

Représentants du Conseil Municipal :

- Mme Dominique AUGÉY, Adjoint Présente
- Mme Odile BONTHOUX, Adjoint Absente
- Mme Reine MERGER, Adjoint Présente
- M. Philippe de SAINTDO, Adjoint de Quartier Excusé
- M. Gérard DELOCHE, Conseiller Municipal Présent
- Mme Michèle EINAUDI, Conseiller Municipal Présente
- Mme Josyane SOLARI, Conseiller Municipal Présente

Représentants des Associations :

- Fédération des CIQ Présente
- Association Union Locale Confédération National du Logement (ULCNL) Absente
- Office Municipal des Sports Absent
- Centre Permanent Initiatives pour l'Environnement d'Aix-en-Provence Absent
- Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix les Milles Présent
- Automobile Club Aixois Présent
- Association pour la Promotion et l'Animation du Commerce Aixois Absent
- UDAF 13 Présent

PERSONNEL MUNICIPAL

- Service des Assemblées
- Conseiller technique DSP et associations conventionnées

I – ORDRE DU JOUR

La Commission réunie ce jour doit examiner les rapports d'activité des délégations de services publics au titre de l'année 2016 suivants:

- Le casino municipal
- La gestion des Crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance
- La fourrière automobile
- Le Grand Théâtre de Provence

II – DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Président de séance introduit la séance, il est constaté la présence de la sténotypiste.

Le Président vérifie le quorum qui est constitué, puis fait lecture du compte-rendu de la séance précédente. Afin de couvrir les bruits des travaux actuellement en cours dans l'Hôtel de Ville, la commission sera sonorisée.

Il informe les membres de la commission que l'assemblée va procéder à l'examen des rapports d'activité de l'année 2016 des délégataires au cours de deux séances le jeudi 31 mai 2018 et le vendredi 1^{er} juin 2018.

Le Président rappelle que l'envoi des convocations et des documents a été dématérialisé.

EXAMEN DES RAPPORTS

Rapport n°1 : Le Casino Municipal

Après la présentation par le délégataire de l'activité du Casino et notamment le commentaire des résultats et de la baisse du niveau de fréquentation de l'établissement, la commission évoque les projets d'ouvertures d'autres établissements dans la région. Le délégataire précise que l'ouverture de nombreux établissements explique en partie la baisse de fréquentation et que le concept développé à Aix en Provence de « PASINO » est différent des casinos traditionnels, ce qui engendre aujourd'hui 20 millions d'euros d'investissement par le délégataire.

La commission demande si pendant les travaux toutes les activités annexes (restauration, concerts, location de salles,...) continue de fonctionner. Le délégataire explique que les volumes de services en restauration ont été réduits mais sont proposés aux clients. La salle n'est pas encore exploitée mais les accords avec tous les opérateurs sont valides et la programmation d'artistes reprendra sans difficultés.

La commission demande comment se positionnera l'activité de salle de concert avec la concurrence de l'Arena et si le casino n'est pas un modèle d'exploitation souffrant des jeux en ligne.

Le délégataire explique que les artistes et le public trouvent avec la salle de spectacle des singularités que ne peut pas proposer l'Arena.

Concernant le terrain utilisé actuellement comme parking, des projets ont été déposés et sont actuellement à l'étude.

Rapport n°2 : La gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance

Après la présentation par le délégataire de l'activité, la commission évoque les relations du délégataire avec la CNAF. Le délégataire informe la commission que c'est l'organisation et les cahiers des charges imposés dans ces activités qui imposent des quotas dans le nombre de places. La commission constate que le prix est dû en partie grâce à l'architecture financière du groupe qui permet entre autre, de répartir les charges.

Le délégataire informe la commission que la certification des crèches (« crèche-expert ») est en bonne voie et il fait remarquer que malgré une période de forte tension sociale, le dialogue social au sein de la délégation s'est apaisé, notamment grâce à une amélioration des conditions de travail. Suite aux enquêtes, il apparaît que le taux de satisfaction est d'environ 80%. Les familles ont toutefois fait remarquer au délégataire la vétusté des locaux, la présence dans certains sites de SDF le matin ou de petits marchés alimentaires. D'autres motifs d'insatisfaction naissent dans l'incompatibilité qui existe entre les demandes des familles et l'offre des structures: amplitude horaire, alimentation à base d'agriculture biologique, tarifs, disponibilité de l'équipe,...

Le délégataire informe la commission que les familles qui bénéficient de ces services sont sélectionnées avec plusieurs critères (par ordre chronologique des demandes, sur dossier et sur la base de l'organisation personnelle des familles), tout en rappelant qu'un des objectifs est d'assurer la mixité sociale.

Le Président de la commission demande à ce que les informations sur le fonctionnement de la délégation (disponibilité, horaires,...) soient envoyées aux services de la ville dans les meilleurs délais pour permettre de les diffuser aux administrés.

Rapport n°3 : La fourrière automobile

Après la présentation de l'activité, le délégataire informe que le seuil de rentabilité n'a pas été atteint, il manque 80 enlèvements de véhicules, ce qui a engendré une pénalité que la ville a dû verser. La commission demande au délégataire quelles sont les améliorations possibles dans cette activité et il évoque le fonctionnement du service de police municipal (qui a été revu depuis) et l'augmentation des interventions dans le centre-ville au détriment de certains quartiers.

La commission interroge le délégataire sur le type de véhicules utilisés pour l'enlèvement, suite notamment à un problème rencontré avec des véhicules non-conformes dans d'autres villes. Le délégataire informe la commission que ses véhicules (qui peuvent être pris pour des véhicules de type 4x4) sont des véhicules poids lourds, conçus et conformes, pour cette activité. Les chauffeurs sont en outre formés et possèdent tous le permis adéquat, ce qui alourdi les charges.

Le Président informe la commission que depuis le transfert de cette délégation de la SEMEPA et après son changement, la délégation ne coûte presque plus rien.

Le délégataire évoque la mise en place d'un service d'enlèvement aux particuliers et fait remarquer qu'il a un nombre de véhicules minimum à enlever pour maintenir son activité. L'enlèvement des deux roues nécessite un véhicule spécifique. L'acquisition de ce type de véhicule est étudiée actuellement. Il évoque aussi le fait que des Maires de quartier s'opposent parfois à l'enlèvement des véhicules.

Rapport n°4 : le Grand Théâtre de Provence

Après la présentation de l'activité, le délégataire fait remarquer à la commission la problématique du bâtiment et son objectif de mutualiser un maximum d'équipements municipaux autour des projets développés.

Le Président informe la commission de la nécessité de rechercher des financements compte-tenu de la situation économique et le délégataire propose de supprimer l'OPPA. Il fait remarquer aussi qu'au-delà d'une certaine baisse de crédits, c'est la qualité des projets qui sera affectée. Des projets en collaboration avec des acteurs internationaux peuvent aussi être sources de crédits (exemple de structures à Singapour). La commission évoque qu'un projet culturel global intégrant toutes les actions culturelles de la ville permettrait d'obtenir des interventions économiques des autres partenaires (Etat, région, Département,...).

La séance s'est ouverte à 9h30 par M. le Président et s'est terminée à 12H30.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 1^{er} JUIN 2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE :

Président :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire de la Ville d'Aix en Provence ou son représentant M. Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint Présent

Représentants du Conseil Municipal :

- Mme Dominique AUGÉY, Adjoint Présente
- Mme Odile BONTHOUX, Adjoint Absente
- Mme Reine MERGER, Adjoint Présente
- M. Philippe de SAINTDO, Adjoint de Quartier Excusé
- M. Gérard DELOCHE, Conseiller Municipal Présent
- Mme Michèle EINAUDI, Conseiller Municipal Présente
- Mme Josyane SOLARI, Conseiller Municipal Présente

Représentants des Associations :

- Fédération des CIQ Présente
- Association Union Locale Confédération National du Logement (ULCNL) Absente
- Office Municipal des Sports Absent
- Centre Permanent Initiatives pour l'Environnement d'Aix-en-Provence Absent
- Association des Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix les Milles Présent
- Automobile Club Aixois Présent
- Association pour la Promotion et l'Animation du Commerce Aixois Absent
- UDAF 13 Présent

PERSONNEL MUNICIPAL

- Service des Assemblées
- Conseiller technique DSP et associations conventionnées

I – ORDRE DU JOUR

La Commission réunie ce jour doit examiner les rapports d'activité des délégations de services publics au titre de l'année 2016 suivants :

- Le crématorium
- Le réseau de chaleur urbain
- Le Prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

II – DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Président de séance introduit la séance, il est constaté la présence de la sténotypiste.

Le Président vérifie le quorum qui est constitué.

Le Président rappelle que l'envoi des convocations et des documents a été dématérialisé.

EXAMEN DES RAPPORTS

Rapport n°1 : Le crématorium

Après la présentation de l'activité par le délégataire, la commission constate des problèmes liés à la taille des locaux qui ne sont plus assez grands compte-tenu de l'augmentation de l'activité et à l'aire de stationnement (55 places maximum). Le délégataire a effectué 6 mois de travaux de rénovation, notamment sur la verrière et a installé un système de vidéosurveillance. La filtration a été mise aux normes européennes. La commission interroge le délégataire sur les modalités de fonctionnement envisagées lorsque l'activité sera gérée par l'administration métropolitaine. Le délégataire évoque la difficulté pour un responsable métropolitain de gérer cette activité dans la mesure où les communes sont les administrations qui connaissent le mieux les habitants de leur territoire.

Le délégataire évoque la modification de l'amplitude horaire de l'établissement et la mise en place d'un nouveau service (réintégration de corps de nuit, accès au laboratoire).

Rapport n°2 : Le réseau de chaleur

Après la présentation de l'activité, le délégataire rappelle un des objectifs de la délégation qui est de supprimer les chaufferies à énergies fossiles en raccordant les habitations au réseau. Outre l'économie réalisée avec le changement du taux de TVA, les utilisateurs s'inscrivent dans le développement durable.

La commission souligne que de nombreuses habitations pourraient être raccordées mais le délégataire évoque que les conditions financières ne sont pas avantageuses pour les petites habitations. Le coût de revient n'est pas amortissable et c'est pour cela qu'il privilégie les grands ensembles.

Le délégataire précise que techniquement c'est possible.

Rapport n°3 : La régie de l'eau

Après la présentation de l'activité, le délégataire évoque le projet de déplacement des structures du Canal de Provence sur le terrain de l'Aubère qui est voie de finalisation. Cette modification permettra une optimisation de l'exploitation de la parcelle.

La commission évoque l'avenir de la délégation et son évolution vers une régie personnalisée. A l'issue du transfert de la compétence au niveau métropolitain au 1^{er} janvier 2018, une convention de gestion a été passée avec la ville pour permettre la continuité du service. Sur le modèle de la régie personnalisée de Venelles, la délégation rejoindra un ensemble de communes au sein d'une régie personnalisée intercommunale. La commission note que toutes les communes au sein de cette future régie n'assurent pas toujours la distribution de l'eau potable et l'assainissement.

La séance s'est ouverte à 14h30 par M. le Président et s'est terminée à 17H.